

Séance ordinaire du 18 septembre 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi dix-huit septembre deux mille dix-huit à neuf heures vingt-cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Serge Côté.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie, et Anne Bernier, secrétaire.

#### **CE-2018-10-54**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 18 septembre 2018.

#### **CE-2018-10-55**

##### **Approbation du procès-verbal des séances des 10 et 11 septembre 2018**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 10 et 11 septembre 2018.

#### **CE-2018-10-56**

##### **Modification de la résolution CE-2018-09-91 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Club lions St-Étienne/St-Nicolas/St-Rédempteur inc. et aide financière à cet organisme »**

Il est résolu de modifier la résolution CE-2018-09-91 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Club lions St-Étienne/St-Nicolas/St-Rédempteur inc. et aide financière à cet organisme » par le remplacement du montant de « 750 \$ » par le montant de « 850 \$ ».

#### **CE-2018-10-57**

##### **Engagement de la Ville à respecter le guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale, approbation de la programmation partielle des travaux révisée en date du mois de septembre 2018 présentée dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018***

Document d'aide à la décision GEN-2018-075

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de

versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est résolu :

- de s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- de s'engager à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* pour les années 2014 à 2018;
- d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux annexée à la fiche de prise de décision GEN-2018-075 et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- de s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- de s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- d'attester par la présente résolution que la programmation de travaux annexée à cette fiche de prise de décision, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'à la reddition de compte finale.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Direction du génie à présenter officiellement la programmation partielle révisée en date de septembre 2018 au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* pour les années 2014 à 2018.

**CE-2018-10-58**

**Renouvellement du mandat des membres du comité de mesures différentes de la Ville**

[Document d'aide à la décision INC-2018-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler, rétroactivement au 7 avril 2017, le mandat des personnes suivantes à titre de

membres du comité de mesures différentes de la Ville :

- monsieur Daniel Bergeron, conseiller en aménagement du territoire de la Direction de l'urbanisme, à titre de vice-président;
- monsieur Steve Larose, chef à la prévention de la Direction du service de la sécurité incendie, à titre de président;
- monsieur Daniel Savoie, technicien en prévention incendie de la Direction du service de la sécurité incendie, à titre secrétaire;
- monsieur Michaël Thomassin-Lemieux, inspecteur en bâtiment de la Direction de l'urbanisme, à titre de membre.

#### **CE-2018-10-59**

##### **Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone P0670 à même la zone P0669 et une partie des zones H0658 et P0659, rue de Saint-Rédempteur, secteur Saint-Rédempteur)**

[Document d'aide à la décision URBA-2018-130](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-130. Ce projet de règlement a pour objets, notamment :

- de créer la zone P0670 à même la zone P0669 et une partie des zones H0658 et P0659;
- de prévoir les normes et usages afférents à cette nouvelle zone (usages autorisés, dimensions et superficies des terrains, selon l'usage, normes d'implantation des bâtiments principaux (marges, superficie d'occupation au sol, hauteurs maximales, etc.));
- de prévoir que seront ainsi autorisés dans cette zone les habitations collectives (H13) jusqu'à un maximum de 60 logements, les habitations multifamiliales (H10) jusqu'à un maximum de 12 logements, les commerces de soins personnels ou services professionnels (C111) et les services communautaires (P1);
- de limiter la hauteur maximale des bâtiments principaux de la zone à 2 étages (12 mètres);

#### **CE-2018-10-60**

##### **Attribution du contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de déneigement pour camions**

[Document d'aide à la décision APP-2018-123](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de déneigement pour camions (appel d'offres 2018-50-63), lot 1 – Fourniture et installation d'équipements de déneigement pour camion six roues, à Équipements lourds Papineau inc., au prix de 132 490 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Il est également résolu de rejeter, à toutes fins que de droit, la soumission reçue le 20 août 2018, dans le cadre de l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'équipements de déneigement pour camions (appel d'offres 2018-50-63), lot 2 – Fourniture et installation d'équipements de déneigement pour camion dix roues.

---

#### **CE-2018-10-61**

##### **Modification du contrat pour l'achat d'espaces pour le cahier municipal et d'espaces publicitaires dans un journal à distribution gratuite sur le territoire de la ville pour l'année 2018**

[Document d'aide à la décision APP-2018-125](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour l'achat d'espaces pour le cahier municipal et d'espaces publicitaires dans un journal à distribution gratuite sur le territoire de la ville pour l'année 2018, attribué par la résolution CE-2018-03-81, au montant de 69 580,34 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2018-125, compte tenu que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

---

#### **CE-2018-10-62**

##### **Renouvellement des contrats d'assurances de dommages des organismes bénévoles de la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 1<sup>er</sup> octobre 2019**

[Document d'aide à la décision APP-2018-126](#)

Il est résolu de renouveler les contrats d'assurances de dommages des organismes bénévoles de la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 1<sup>er</sup> octobre 2019 à AON Parizeau inc., pour une dépense estimée à 148 409 \$, avant la taxe sur les primes d'assurances, le tout conformément aux termes et conditions de la proposition de renouvellement datée du 24 août 2018.

---

#### **CE-2018-10-63**

##### **Attribution du contrat pour la réfection de trottoirs, bordures et aménagements divers et décret de travaux**

[Document d'aide à la décision APP-2018-127](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat et pour la réfection de trottoirs, bordures et aménagements divers (appel d'offres 2018-50-76) à Les pavages de Beauce ltée, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 103 870,11 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

---

#### **CE-2018-10-64**

##### **Attribution du contrat pour la location à tarif horaire avec opérateurs de machinerie et équipements de déneigement**

[Document d'aide à la décision APP-2018-129](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'attribuer le contrat pour la location à tarif horaire avec opérateurs de machinerie et équipements de

déneigement, projet A – pour les secteurs de Lévis, Lauzon et St-David pour cinq ans (appel d’offres 2018-50-77). à J.M. Demers inc., au prix de 280 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

---

#### **CE-2018-10-65**

##### **Attribution du contrat pour l’aménagement d’un parc de planches à roulettes**

Document d’aide à la décision APP-2018-130

Il est résolu d’attribuer le contrat pour l’aménagement d’un parc de planches à roulettes (appel d’offres 2018-55-54), à Tessier récréo-parc inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 115 794,35 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

---

#### **CE-2018-10-66**

##### **Rejet de la soumission pour l’enrochement de protection des rives et l’aménagement d’une frayère à dorés jaunes dans le fleuve**

[Document d’aide à la décision APP-2018-133](#)

Il est résolu de rejeter, à toutes fins que de droit, la soumission reçue le 27 août 2018 pour l’enrochement de protection des rives et l’aménagement d’une frayère à dorés jaunes dans le fleuve (appel d’offres 2018-50-83).

---

#### **CE-2018-10-67**

##### **Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l’ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux**

[Document d’aide à la décision POL-2018-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d’adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l’ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux, tel qu’il est annexé à la fiche de prise de décision POL-2018-010. Ce règlement a pour objet l’encadrement de la consommation de cannabis dans les lieux publics compte tenu de sa légalisation à des fins récréatives qui est prévue le 17 octobre 2018.

---

#### **CE-2018-10-68**

##### **Financement de la dépense relative au bouclage du réseau d’aqueduc sur la rue J.-B.-Michaud (secteur Lévis)**

[Document d’aide à la décision GEN-2018-072](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au bouclage du réseau d’aqueduc sur la rue J.-B.-Michaud (secteur Lévis) au montant maximal de 80 000 \$, à même le règlement d’emprunt RV-2015-14-02.

---

#### **CE-2018-10-69**

##### **Financement de la dépense relative à l’aménagement d’une frayère à doré jaune à l’est du Quai Paquet**

[Document d'aide à la décision GEN-2018-079](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à l'aménagement d'une frayère à doré jaune à l'est du Quai Paquet, d'affecter un montant additionnel de 120 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 5 ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2019 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

**CE-2018-10-70**

**Attribution du contrat pour les travaux de remplacement des systèmes de réfrigération, de réfection des patinoires et des bandes aux arénas de Lévis et de Bernières / Saint-Rédempteur et de décréter ces travaux**

Document d'aide à la décision APP-2018-135

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les travaux de remplacement des systèmes de réfrigération, de réfection des patinoires et des bandes aux arénas de Lévis et de Bernières / Saint-Rédempteur (appel d'offres 2018-50-57) à Lévesque et associés construction inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 3 834 864 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

**CE-2018-10-71**

**Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux ainsi que pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures souterraines, de voirie et d'éclairage de rue de la rue J.-K.-Laflamme (secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision GEN-2018-077](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux ainsi que pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures souterraines, de voirie et d'éclairage de rue de la rue J.-K.-Laflamme (secteur Lévis) au montant additionnel maximal de 280 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-58.

**CE-2018-10-72**

**Levée de la séance**

La séance est levée à 13 h 05.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Anne Bernier, secrétaire  
du comité exécutif

---